



Convocation du 7 décembre 2020

COMPT E R E N D U
Séance du 30 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente janvier, à quatorze heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence du maire, M. JUBAULT Yannick.

Etaient présents : Madame CARPENTIER Sandy, Madame TROTIN Emmanuelle, Madame CORVELLEC Marina, Madame JACQUEMIN Marie-José, M. MONGIOJ Giuseppe, M.VAN DAMME Mathieu, M. CARON Christophe, M. CHANUDET Cédric.

Etaient absents ayant donné un pouvoir : Madame LEROUX Isabelle ayant donné son pouvoir à M. JUBAULT Yannick, M. HARROIS Frédéric ayant donné son pouvoir à M. CARON Christophe.

Secrétaire de séance : M. VAN DAMME Mathieu

Monsieur le maire ouvre la séance à 14H45 et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 12/12/2020

EGLISE	Diagnostic église
BUDGET	Autorisation du maire, d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le budget 2021.
VOIRIE	Convention ddéneigement
BIENS	Terrain Briand, arrêt définitif du prix du terrain+ frais notarié et autorisation du maire de l'emprunt
	Validation de la demande de subvention CD60
LOCATION LOGT MAIRIE	Devis d'électricité
Questions diverses :	

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 décembre 2020

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

APPROBATION DU DIAGNOSTIC DU PROJET DES TRAVAUX DE L'EGLISE ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS

(DÉLIBÉRATION 01/2021)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, avant d'entreprendre une campagne de restauration de l'église, de faire réaliser un diagnostic général portant sur celle-ci de manière à déterminer les désordres l'affectant, les causes de ces désordres et les solutions à apporter pour effectuer une restauration cohérente de l'édifice, en fonction des priorités de travaux à mener et des possibilités budgétaires communales.

Afin de pouvoir réaliser ce diagnostic, il indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter l'aide des partenaires financiers dont la DRAC des Hauts de France et le Conseil Départemental de l'Oise.

La dépense subventionnable liée à la réalisation de ce diagnostic est estimée à 28 850,00 € HT.



Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet
- approuve le plan de financement
- autorise M. le Maire à établir toute demande de subventions auprès des partenaires financiers
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de la DRAC des Hauts de France (50%), et également auprès du conseil départemental (30%).
- prend l'engagement de réaliser l'opération si les subventions sollicitées sont accordées
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

APPROBATION AUTORISATION DU MAIRE, D'ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2021.

(DÉLIBÉRATION 02/2021)

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente .

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant Avril 2021.

Chapitre	BP 2020	25 %
21 : immobilisations corporelles	200 000 €	50 000 €
TOTAL	200 000 €	50 000 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissement votés
21 : immobilisations corporelles	Frais d'insertion : Publication DPU	2033	188,78 €
21	TOTAL chapitre 21		188,78 €



Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉNEIGEMENT ET DE SALAGE

(DÉLIBÉRATION 03/2021)

Monsieur le maire informe le conseil qu'après avoir décidé de changer de prestataire de service pour le déneigement des routes de la commune, une nouvelle convention doit être signée.

Le maire demande donc l'autorisation au conseil municipal de signer la convention avec l'entreprise GUYOT,

Le conseil après vote décide à l'unanimité

- D'autoriser le maire à signer la convention de déneigement et de salage

APPROBATION DE L'ACQUISITION DU TERRAIN BRIAND, DE L'AUTORISATION DE L'EMPRUNT ET VALIDATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

(DÉLIBÉRATION 04/2021)

Le maire informe le conseil que la promesse de vente a été signée chez le notaire concernant l'acquisition de la propriété BRIAND.

M. Caron Christophe apporte des précisions sur la situation et le montant estimé, prenant en compte les travaux conséquents de restauration de ce bien, et un endettement global ne dépassant pas les alentours de 200 000€, ce qui reste raisonnable pour la commune. Le prix d'achat net vendeur est de 82 150€.

Après vote, le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition du terrain Briand au prix de 82 150,00 € net vendeur.

Monsieur le maire présente l'offre de prêt établie par le Crédit Agricole pour l'acquisition de ce bien. Pour confirmation, le maire confirme que le montant de l'emprunt sera de 82 150,00 € Net vendeur (cout du bien + frais de notaire)

Avec un taux d'intérêt de 0.71 %, le remboursement de l'annuité de 7000,00 € se fera sur 12 ans.

Après vote et débat, le conseil décide :

- D'accepter l'offre de prêt proposée à la banque pour un montant de 82 150,00 €.
- De donner l'autorisation au maire pour toutes les démarches administratives à la finalisation de cet emprunt.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition de la parcelle de Madame BRIAND, actuellement en cours de succession au cout de 82 150,00 € net vendeur (cout du bien + frais de notaire)

Le taux de l'aide financière du conseil départemental est de 35 %.

Monsieur le maire propose donc de faire une demande d'aide financière auprès du conseil départemental.

Le montant de l'aide financière du conseil départemental serait d'environ 28 752,50 €.

Le montant restant à charge pour la commune serait d'environ 53 397,50 €, financer par l'emprunt.

Le conseil après débat, accepte à l'unanimité et donne l'autorisation au maire de formuler et de déposer une demande de subvention au titre du conseil départemental.

APPROBATION DU DEVIS DE REMISE AUX NORMES ELECTRIQUE DU LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

(DÉLIBÉRATION 05/2021)



ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

Monsieur JUBAULT, maire présente deux devis concernant la remise aux normes électriques du logement communal au-dessus de la mairie, actuellement vacant.

Le premier devis n°DE00000350 de SARL E.C.A.V. d'un montant de 9 57,00 € T.T.C.

Le deuxième devis n°D2021/02 de SARL CEDELEC d'un montant de 8 165,30 € T.T.C.

Les deux devis présentés semblent similaires dans la réalisation, le maire propose d'accepter le devis n°D2021/02 de SARL CEDELEC pour un montant de travaux de 8 165,30 € T.T.C.

Le conseil décide d'approuver à 10 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses :

1/ M. Caron Christophe énonce les grandes lignes du budget communal, la trésorerie de la commune est saine, avec un excédent d'environ 200 000€ (excédentaire de 10 000€ chaque année environ).

M. Caron informe le conseil sur la nécessité d'emprunter, avec les faibles taux d'intérêt d'emprunt immobilier actuels (notamment pour la potentielle restauration de l'église et l'acquisition de la propriété Briand). La commune n'ayant aucune dette, il est tout à fait possible de le faire.

M. Caron propose au conseil de mettre la maison Briand en sécurité (hors d'eau) dès l'acquisition effectuée.

Des estimations ont été produites sur des devis concernant la restauration des toitures pour un montant total TTC matériau et main d'œuvre : 39607,23€.

Soit un investissement total de mise hors d'eau d'environ 40 000€.

2/ M. Mongioj Giuseppe propose de faire participer les conseillers et habitants pour le déblaiement des zones de gravats de la propriété Briand, une fois acquise, ceci dans le but de favoriser les échanges entre les habitants et le lien social, mais également d'économiser sur les frais éventuels de déblaiement.

3/ Le montant du projet plantation d'arbres à Thibivillers s'élève à presque 40 000€, le financement sera subventionné à hauteur de 90% dans le cadre du projet régional « 1 million d'arbres ». La plantation est prévue pour le printemps 2021.

4/ Suite à la découverte d'un puits sur le terrain de M. Renaud, la DRAC a été contactée et n'a pas émis de demande particulière autre que l'envoi de photos du puits réapparu et de ses coordonnées GPS. Il est donc décidé de demander à son propriétaire de reboucher ce trou, notamment en raison de sa dangerosité.

5/ Concernant le passage en LED de nos candélabres, une subvention de 54% peut être octroyée à condition de passer par le SE60. Le montant total pour la réfection et le passage en LED des candélabres s'élèverait à environ 15 000€, ce qui est nettement moindre que les autres devis demandés. Il sera en outre possible de régler la somme sur 2 ans.

Une différence subsiste tout de même au niveau de l'éclairage des LED (plaque LED plutôt qu'ampoule). Le conseil demande une démonstration pour décider.

6/ Pour l'éclairage de l'église, il sera nécessaire de faire venir un fournisseur électrique afin d'optimiser l'éclairage dans le but d'une meilleure mise en valeur de l'édifice.



7/ La propriété Pasqué, actuellement en vente, pourrait être rachetée par Une association de 2 habitants de Thibivillers. Ils souhaitent investir sur ce bien pour en faire un ensemble de logements réhabilités dans un but locatif. Mais cet achat de la propriété Pasqué est soumis à une condition, celle de pouvoir faire également l'acquisition d'une parcelle du terrain Briand, adossé à la propriété Pasqué, sur une largeur de 4m et sur une longueur de 40 m. M. le maire explique la situation et considère qu'il serait intéressant, une fois la propriété Briand acquise par la commune, de leur vendre cette parcelle de terrain, car cette parcelle demandée ne devrait pas contraindre nos différents projets sur cette propriété, de plus c'est une zone essentiellement composée de gravats et d'éboulis, qu'il sera onéreux de prendre en charge. Les frais de déblaiement seraient dans ce cas à la charge des acheteurs, ce qui serait autant d'économie pour la commune. Cette bande de 120m² serait céder au prix du m² constructible, soit environ 80 €/m².

Plusieurs conseillers demandent à avoir plus de précisions sur la parcelle en question. Afin de mieux visualiser la demande. M. le maire propose à ses conseillers de se rejoindre, après la réunion du conseil, pour expliquer la situation sur place, dans la propriété Briand. Une décision devra être alors prise.

8/ Le conseil des jeunes a eu lieu le 23 janvier 2021. Quatre jeunes conseillers étaient présents sur neuf élus. Léonie Harrois, la plus âgée, est désignée représentante du groupe pour la séance. Plusieurs projets ont été discutés, notamment celui de créer un atelier de petit bricolage dans la grange de la commune et celui de l'installation d'un but de foot récemment acheté par la commune.

9/ Un habitant de Thibivillers a fait la demande de pouvoir acheter une parcelle de voie communale, devant sa maison, pour plus de confort de parking pour son garage. Le sujet devra être étudié.

10/ Une demande a été faite pour l'installation de 2 miroirs dans la rue pour améliorer la visibilité de la circulation. Il y a deux endroits concernés. Le premier se situe devant le portail de M. et Mme David Baudet, rue des cèdres, et le deuxième se situe au virage de la rue de Saint Brice, environ 30 mètres avant la jonction des rues Cèdres – Saint Brice, où il est actuellement dangereux de circuler par manque de visibilité.

Des chicanes sont également à l'étude pour faire ralentir les automobilistes dans le village.

11/ Le stage de titularisation de notre cantonnier est prévu en octobre prochain. Cela permet de lui proposer un autre stage de formation dans l'intervalle, notamment dans le domaine des espaces verts pour le projet communal de permaculture.

12/ Des demandes ont été formulées pour mettre à disposition des poubelles à crottes de chien réparties dans le village. La proposition est faite pour donner l'occasion au conseil des jeunes de faire la fabrication en atelier bricolage un prototype de ces poubelles.

13/ Une demande est faite pour revoir le prix de location de la salle des fêtes. M. le maire propose de mettre en place les tarifs suivants : 250€ pour les habitants du village (limité à 1 membre par foyer et par an) et 500€ pour les personnes extérieures au village.

Il est également discuté de mettre en place un nettoyage de la salle des fêtes par des professionnels, après sa location, et cela de manière systématique.



ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont en Vexin

14/ La présence aux entrées du village, des panneaux du syndicat de eaux pour promouvoir l'installation des nouveaux équipements sont considérés comme inesthétiques, le conseil soumet sa volonté de les faire retirer des abords de notre village. M. le maire va étudier la question.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 17h20.

Signature du Maire
JUBAULT Yannick

